

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1697

27 juillet 2011

### SOMMAIRE

ACLF Co-Invest / Lyondell Sàrl .....	81428	Las Rozas Funding Holding S.à r.l. ....	81410
Afrimedia International .....	81453	LNR Arman S.à r.l. ....	81427
Allianz Investments III Luxembourg S.à r.l. .....	81425	Lowland S.A. ....	81429
Allianz Investments IV Luxembourg S.à r.l. .....	81425	LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A. ....	81455
Allianz Société Financière S.à r.l. ....	81425	LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG .....	81452
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l. ....	81425	LUXIMMO Dritte Beteiligungsgesellschaft AG .....	81455
Amazon Europe Holding Technologies S.C.S. ....	81426	LUXIMMO Fünfte Beteiligungsgesellschaft AG .....	81456
Amazon EU S.à r.l. ....	81426	LUXIMMO Vierte Beteiligungsgesellschaft AG .....	81456
Amazon EU S.à r.l. ....	81424	LUXIMMO Zehnte Beteiligungsgesell- schaft AG .....	81456
Amazon Media EU S.à r.l. ....	81427	Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	81429
Amazon Media EU S.à r.l. ....	81426	Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l. ....	81410
Amazon Services Europe S.à r.l. ....	81427	Paris Nursing 1 S.à r.l. ....	81410
Amazon Services Europe S.à r.l. ....	81428	Peakside European Holdco S.à r.l. ....	81410
Aran Sàrl .....	81428	Poivre Real Estate 4 S.à r.l. ....	81429
Audatex Holdings II S.à r.l. ....	81428	Poivre Real Estate 5 S.à r.l. ....	81451
Brit Overseas Holdings S.à r.l. ....	81426	Polar Investments .....	81422
Falcon Parent S.à r.l. ....	81452	Powerwellness S.A. ....	81422
Fretless Investments S.à r.l. ....	81451	PWM Vermögensfondsmandat - DWS ...	81422
Fretless Investments S.à r.l. ....	81452	QS Italy SICAR S.A. ....	81423
Gateway IV - Euro Clo S.A. ....	81452	Recordati S.A. Chemical and Pharmaceu- tical Company .....	81423
GSC European CDO II S.A. ....	81454	RE German Small Properties Two General Partners S. à r.l. ....	81423
GT Investments S.à r.l. ....	81454	Safra I.P. Holding Co. ....	81424
ING Luxembourg .....	81454	SBWAM Bros S.à r.l. ....	81424
ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l. .....	81456	Trilon (Luxembourg) S.à r.l. ....	81423
International Automotive Components Group, S.A. ....	81429	Trilon (Luxembourg) S.à r.l. ....	81424
International Automotive Components Group S.à r.l. ....	81429		
Iridys .....	81427		
JP Morgan Partners Global Investors (Paul) Luxembourg S.à r.l. ....	81456		
Keystar S.A. ....	81453		
LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l. ....	81425		

**Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 112.502.

—  
Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Philipp Voswinkel, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Luxembourg Investments S.à r.l.  
Jean-Jacques Josset  
Gérant B

Référence de publication: 2011077011/15.

(110083831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Paris Nursing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 576.475,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.991.

—  
Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Markus Lehner, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Nursing 1 S.à r.l.  
Jean-Jacques Josset  
Gérant B

Référence de publication: 2011077013/15.

(110083833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Peaksid European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 929.100,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 131.744.

—  
Veillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Philipp Voswinkel, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Peaksid European Holdco S.à r.l.  
Jean-Jacques Josset  
Gérant B

Référence de publication: 2011077014/15.

(110083847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Las Rozas Funding Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 160.730.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven,  
on the twenty-eighth day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

Apollo European Principal Finance Fund L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

represented by Mr Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New-York, on April 21, 2011,

such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

### Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”). The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Las Rozas Funding Holding S.à r.l.”

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

### Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability-Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any

time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 1<sup>st</sup> Wednesday of June at 11.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder. Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Apollo European Principal Finance Fund L.P. . . . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2011.

*Shareholder's resolutions*  
*First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 231, val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Class A Managers for an unlimited duration:

- Mr. Patrick Mabry, lawyer, born in Austin, Texas, USA, on 20 December 1974, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. William Lyle Schulze, chief financial officer, born in Wisconsin, USA, on 16 July 1959, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and to appoint the following as Class B Managers for an unlimited duration:

- Mr. Peter Dickinson, executive director, born in Nuneaton, United Kingdom, on 1 March 1966, with professional address at 231, val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. James Saout, executive director, born in Jersey, Channel Islands, on 13 October 1978, with professional address at 13, Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey; and

- Mr. Marc Schmit, chief accountant, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 May 1959, with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Apollo European Principal Finance Fund L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïmans,

représentée par Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New-York, le 21 avril 2011,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Las Rozas Funding Holding S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.



**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de juin à 11h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale

d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Apollo European Principal Finance Fund L.P. . . . . .	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total: . . . . .	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2011.

### *Assemblée générale extraordinaire Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 231, val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants de Catégorie A pour une période indéterminée:

- M. Patrick Mabry, lawyer, né à Austin, Texas, États-Unis d'Amérique, le 20 décembre 1974, domicilié professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. William Lyle Schulze, chief financial officer, né au Wisconsin, États-Unis d'Amérique, le 16 juillet 1959, domicilié professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et de nommer les personnes suivantes Gérants de Catégorie B pour une période indéterminée:

- M. Peter Dickinson, executive director, né à Nuneaton, Royaume-Uni, le 1<sup>er</sup> mars 1966, domicilié professionnellement au 231, val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. James Saout, executive director, né à Jersey, Iles de la Manche, le 13 octobre 1978, domicilié professionnellement au 13 Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey; et

- M. Marc Schmit, chief accountant, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 mai 1959, domicilié professionnellement au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mai 2011. Relation: EAC/2011/5758. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011063629/615.

(110071142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**Polar Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.371.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. April 2011*

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Klaus-Michael Vogel und Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, die Mandate von Herrn Klaus-Michael Vogel und Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2011 zu erneuern.

DWS Investment S.A.  
Verwaltungsgesellschaft  
Unterschriften

Référence de publication: 2011077017/16.

(110084222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Powerwellness S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23-25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.467.

—  
Par la présente, la soussignée, Madame MOOREN Francine, demeurant au 2, rue du Pont, L-3873 Schifflange, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société POWERWELLNESS S.A. avec siège social au 23/25 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, N° RC SL B 128.467

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Madame MOOREN Francine.

Référence de publication: 2011077018/12.

(110084545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.387.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2011*

Die Generalversammlung bestätigt Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2011 zu erneuern.

DWS Investment S.A.  
Verwaltungsgesellschaft  
Unterschriften

Référence de publication: 2011077021/16.

(110084204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**QS Italy SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.582.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2011*

L'Assemblée Générale a réélu Réviseur d'Entreprises, la société KPMG Audit S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg dont le mandat expirera avec l'Assemblée Générale de 2012.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Daniel Dine.

Référence de publication: 2011077023/11.

(110084358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**RE German Small Properties Two General Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.714.

—  
Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 19 Mai 2011 entre DP Property Europe Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Dinu Patriciu Global Properties Limited, ayant son siège social à Commence Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques les 500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Dinu Patriciu Global Properties Limited est l'associé unique de la Société à compter du 19 Mai 2011 et détient les 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE German Small Properties Two General Partners S.a r.l.

La représentée par Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011077024/18.

(110083835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.154.

—  
Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011077025/13.

(110083880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Trilon (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.461.

—  
Les comptes annuels au 30 avril 2010, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 30 avril 2010 de Trilon (Luxembourg) S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077033/11.

(110083830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Safra I.P. Holding Co., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 91.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

*Pour Safra I.P. Holding Co.*

Amicorp Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Représentée par M. Matthijs Bogers

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011077027/15.

(110083851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**SBWAM Bros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.001,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 86.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

*Pour SBWAM Bros S.à r.l.*

Stéphane HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2011077031/14.

(110083817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Trilon (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 100.461.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 31 juillet 2010 de Trilon (Luxembourg) S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011077034/11.

(110083832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R.C.S. Luxembourg B 101.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

*Pour Amazon EU S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011077060/14.

(110086228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---



**Allianz Investments III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 88.960.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077055/10.

(110086272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Allianz Investments IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.833.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077056/10.

(110086275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Allianz Société Financière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 95.660.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077057/10.

(110086276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.625.000,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 120.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

*Pour Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011077058/13.

(110086226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077005/10.

(110083821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 3.864,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3 juin 2011.

*Pour Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.*

Signature

Référence de publication: 2011077059/13.

(110086223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 101.818.

## EXTRAIT

Par résolutions écrites du 23 mai 2011, l'associé unique a décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la société Ernst & Young sis au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, au Grand-duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B47771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

*Pour Amazon EU S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011077061/17.

(110086253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**Amazon Media EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 112.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

*Pour Amazon Media EU S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011077062/14.

(110086225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**Brit Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.442.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077082/9.

(110086065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**Amazon Media EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 112.767.

## EXTRAIT

Par résolutions écrites du 5 mai 2011, l'associé unique a décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la société Ernst & Young sis au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B47771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

*Pour Amazon Media EU S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011077063/17.

(110086252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Amazon Services Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 93.815.

## EXTRAIT

Par résolutions écrites du 5 mai 2011, l'associé unique a décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la société Ernst & Young sis au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B47771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ou l'adoption des résolutions écrites approuvant les comptes annuels de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

*Pour Amazon Services Europe S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011077065/17.

(110086251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Iridys, Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 30.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077194/9.

(110086036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**LNR Arman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.291.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL.

Référence de publication: 2011077006/10.

(110083838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Audatex Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 371.947.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.637.

Par résolutions signées en date du 6 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- révocation de Dudley Mendenhall, avec adresse professionnelle au 6100, Sears Tower, IL 60606 Chicago, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- nomination de Jason Michael Brady, avec adresse professionnelle au 7, Suite 100, Village Circle, TX 76262 Westlake, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011077066/15.

(110085862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**Amazon Services Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 93.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

*Pour Amazon Services Europe S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011077064/14.

(110086224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**ACLF Co-Invest / Lyondell Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.973.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077070/13.

(110086234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**Aran Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 56.792.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011077073/11.

(110085642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**Lowland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 115.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet d'une rectification:

Référence: L100107606.04

Date: 20/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2011077007/14.

(110083820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.220.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 96.380.

—  
Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Philipp Voswinkel, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

*Gérant B*

Référence de publication: 2011077010/15.

(110083829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Poivre Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.478.

—  
Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Philipp Voswinkel, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poivre Real Estate 4 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

*Gérant B*

Référence de publication: 2011077015/15.

(110083874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**International Automotive Components Group, S.A., Société Anonyme,  
(anc. International Automotive Components Group S.à r.l.).**

**Capital social: USD 36.138.577,98.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 113.661.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of March

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

International Automotive Components Group North America, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of the Delaware (United States of America) with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, here represented by Thelma CARRION, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued under private signature on 22 March 2011.

The aforementioned proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The appearing party is the sole participant (the “Sole Shareholder”) of “INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP S.à r.l.” a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 73, Côte d’Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 113.661, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing Mersch, on January 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) number 836 of April 26, 2006. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on 10 February 2011, not yet published in the Mémorial C (the “Company”).

II) That the share capital of the Company is set at twenty-five million five hundred sixty-four thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 25,564,925.-), divided into one million twentytwo thousand five hundred and ninety-seven (1,022,597) parts having a nominal value of twentyfive Euro (EUR 25.-) each.

III) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Confirmation that International Automotive Components Group North America, LLC, is the correct name of the Sole Shareholder and decision to modify the name of said sole shareholder in the notarial deeds passed before before Maître Francis Kessler on 31 December 2010 and 10 February 2011.

2. Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of three million eight hundred and seventy-one thousand and fifty Euros (EUR 3,871,050.-) so as to bring it from its present amount of twenty-five million five hundred and sixty-four thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 25,564,925.-) down to twenty-one million six hundred and ninety-three thousand eight hundred and seventy-five (EUR 21,693,875.-), through the cancellation of one hundred and fifty-four thousand eight hundred and forty-two (154,842) parts and by the reduction of the retained losses by an equivalent amount.

3. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of three million eight hundred and seventy-one thousand and fifty Euros (EUR 3,871,050.-) so as to bring it from its present amount of twenty-one million six hundred and ninety-three thousand eight hundred and seventy-five (EUR 21,693,875.-) to twenty-five million five hundred and sixty-four thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 25,564,925.-) by conversion of the issue premium of the Company into one hundred and fifty-four thousand eight hundred and forty-two (154,842) new parts with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and subscription by the Sole Shareholder of the one hundred and fifty-four thousand eight hundred and forty-two (154,842) new parts.

4. Decision to grant discharge to the current members of the board of managers of the Company.

5. Decision to transform the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme).

6. Decision to allocate one million twenty-two thousand five hundred and ninety-seven (1,022,597) shares of the Company as a public limited liability company to the Sole Shareholder in replacement of one million twenty-two thousand five hundred and ninetyseven (1,022,597) private limited liability company (société à responsabilité limitée) parts, and to cancel such parts issued by the Company when it was a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

7. Decision to cancel the nominal value of the one million twenty-two thousand five hundred and ninety-seven (1,022,597) shares of the Company.

8. Restructuring of the share capital of the Company as follows: (i) decision to convert the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars (USD), and to fix the Company’s issued capital at thirty-six million one hundred and thirty-eight thousand five hundred and seventy-seven United States Dollars and ninety eight cents (USD 36,138,577.98) represented by one million twenty-two thousand five hundred and ninety-seven (1,022,597) shares with no nominal value by way of conversion of the currency of the corporate capital of the Company from Euro to United States Dollars at the official exchange EURO/USD rate published by the European Central Bank on 23 March 2011 at 3:00 p.m. Central European Time; and (ii) decision to fix the authorised share capital of the Company at two billion United States Dollars (USD 2,000,000,000) through the creation and issue of new shares with no nominal value.

9. Decision to approve and adopt the fully restated articles of association of the Company as a public limited liability company (société anonyme), which will be worded in the English language followed by a French version.

IV) After this has been set forth, the above named Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder confirmed that International Automotive Components Group North America, LLC is the correct name of said sole shareholder and resolved to amend the notarial deed dated 31 December 2010 as well as the notarial deed dated 10 February 2011 accordingly.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce the Company's share capital by an amount of three million eight hundred and seventy-one thousand and fifty Euro (EUR 3,871,050.-) so as to bring it from its present amount of twenty-five million five hundred and sixty-four thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 25,564,925.-) down to twenty-one million six hundred and ninety-three thousand eight hundred and seventy-five (EUR 21,693,875.-), through the cancellation of one hundred and fifty-four thousand eight hundred and forty-two (154,842) parts and by the reduction of the retained losses by an equivalent amount.

These losses are evidenced in the interim financial statements of the Company as at 15 March 2011 a copy of which is attached hereto.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three million eight hundred and seventy-one thousand and fifty Euros (EUR 3,871,050.-) so as to bring it from its present amount of twenty-one million six hundred and ninety-three thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 21,693,875.-) to twenty-five million five hundred and sixty-four thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 25,564,925.-) by conversion of the issue premium of the Company into one hundred and fifty-four thousand eight hundred and fortytwo (154,842) new parts with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

#### *Subscription*

The one hundred and fifty-four thousand eight hundred and forty-two (154,842) parts with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each have been subscribed by the Sole Shareholder, International Automotive Components Group North America, LLC.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder hereby grants full discharge to each of the current members of the board of managers of the Company for the performance of their mandates until this date.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to transform the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme). This transformation does not result in the creation of a new legal personality. Rather, the Company will continue to exist under the same legal personality but under a different corporate form, between the holders of the shares hereafter created in replacement of the parts of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) currently transformed, and all of those who will become shareholders afterwards.

#### *Report*

Pursuant to articles 26-1 and 31 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law) the conversion of the Company into a public limited liability company (société anonyme) must be subject to a report drawn up by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), report which has been prepared by Deloitte S.A. with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg dated 24 March 2011.

This report after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The report concludes as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net assets value of the Company is not at least equal to the share capital of the Company that amounts to EUR 25,564,925 represented by 1,022,597 parts with a nominal value of EUR 25 each plus a share premium of EUR 6.41, and is above the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law."

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder shall be allocated one million twenty-two thousand five hundred and ninetyseven (1,022,597) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and in the total amount of twenty-five million five hundred sixty-four thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 25,564,925.-), corresponding to the total share capital of the Company in replacement of the one million twenty-two thousand five hundred and ninety-seven (1,022,597) parts with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each it held in the Company when it was a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Consequently, the Sole Shareholder decided to cancel the one million twenty-two thousand five hundred and ninety-seven (1,022,597) parts issued by the Company when it was a société à responsabilité limitée and to cancel the existing shareholder's register in order to create a new shareholder's register for the Company under its newly adopted corporate form of a société anonyme.

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolved to cancel the nominal value of the one million twenty-two thousand five hundred and ninety-seven (1,022,597) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each so that the one million twenty-two thousand five hundred and ninety-seven (1,022,597) shares shall have no nominal value.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolved to restructure the share capital of the Company by converting the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars and fixing the share capital at thirty-six million one hundred and thirty-eight thousand five hundred and seventyseven United States Dollars and ninety eight cents (USD 36,138,577.98), represented by one million twenty-two thousand five hundred and ninety-seven (1,022,597) shares with no nominal value, by way of conversion of the share capital currency of the Company from Euro to United States Dollars at the official exchange EURO/USD rate published by the European Central Bank on 23 March 2011 at 3:00 p.m. Central European Time.

Furthermore, the Sole Shareholder resolved to fix the authorized share capital at two billion United States Dollars (USD 2,000,000,000) through the creation and issue of new shares with no nominal value.

#### *Ninth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolved to adopt the following fully restated articles of association, which will be worded in English as follows:

#### **Art. 1. Form and Name.**

1.1 International Automotive Components Group, S.A. (the Company) is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended from time to time (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company.

2.3. If the board of directors of the Company determines that extraordinary political, social, economic or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication with such office or between such office and persons abroad, the board of directors may temporarily transfer the registered office to a location abroad until the complete cessation of the extraordinary developments or events. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for an amendment of the Articles in accordance with article 9.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4.1. The Company may acquire and hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and administer, manage, control and develop such participations, companies, partnerships and enterprises. In particular and without limitation, the Company may acquire by way of subscription, purchase, exchange, or in any other manner, stocks, shares or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and, more generally, any securities or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may hold the same as investments, or sell, exchange or dispose of the same. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise.

4.2. Subject to the provisions of the Law, the Company shall have all such powers and shall be entitled to take all such action and enter into any type of contract or arrangement that it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose, including, but not limited to,



the operations and activities set forth in articles 4.1 and 4.4 through 4.10, which may be undertaken directly or indirectly through subsidiaries or otherwise.

4.3. The corporate purpose of the Company is to engage in any lawful act or activity for which corporations may be organized under the Law.

4.4. The Company may purchase, lease, exchange, hire or otherwise acquire property of any nature, including any intellectual property, movable and immovable property or any right or privilege attached thereto or in respect thereof. It may also sell, lease, exchange, hire or dispose of any movable or immovable property or the whole or any part of the business of the Company, for such consideration as the board of directors considers appropriate including, but not limited to, shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person whether or not having purposes (altogether or in part) similar to those of the Company. The Company may hold any shares, debentures or other securities so acquired and improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account or otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company.

4.5. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt or equity securities, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not secured by all or any of the Company's property (present or future) or its uncalled capital, and may purchase, redeem, convert, exchange or pay off any such securities.

4.6. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings or issues of debt or equity securities to any affiliated companies, partnerships or enterprises (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies) or any other companies, partnerships or enterprises within the limits set forth in the Law.

4.7. Subject to the conditions set forth in the Law, the Company may grant assistance to any affiliated companies, partnerships or enterprises (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies) and take any measure for the control and supervision of such companies.

4.8. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, mortgage, hypothecate, encumber or otherwise create and grant security in favor of third parties over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings or obligations and undertakings of any affiliated companies, partnerships or enterprises (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies), and for its own benefit or the benefit of any affiliated companies, partnerships or enterprises (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies), or any other companies, partnerships or enterprises, regardless of whether or not the Company receives any kind of consideration, within the limits established in the Law.

4.9. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.10. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations or transactions, including entering into, executing and performing contracts, deeds, agreements or arrangements with or in favor of any person, that, in the opinion of the board of directors, are incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's corporate objects or to the exercise of all or any of its powers.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-six million one hundred and thirty-eight thousand five hundred and seventy-seven United States Dollars and ninety-eight cents (USD 36,138,577.98) represented by one million twenty-two thousand five hundred and ninetyseven (1,022,597) common shares (Common Shares) with no nominal value.

5.2. The terms "Shares" and "Share" shall in these Articles, unless otherwise explicitly stated or the context indicates otherwise, refer to the Common Shares.

5.3. In addition to the issued share capital, the Company may establish an account to which amounts paid on any Share in excess of the nominal value of the Shares, if any, are transferred. The amounts in such account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.4. Each Common Share is entitled to one vote at the general meeting of shareholders.

#### **5.5. Authorised share capital**

The Company shall have an authorised share capital, including the share capital, of two billion dollars (USD 2,000,000,000) (the Authorised Share Capital) by the creation and issuance of new shares with no nominal value.

Within the limits of the Authorised Share Capital, the board of directors is hereby authorised to issue further Common Shares, in one or several successive tranches against payment in cash or in kind, with or without an issue premium and without the shareholders having a preferential subscription right in accordance with the terms and conditions set out below.

5.6. The subscribed share capital and the Authorised Share Capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in compliance with the requirements established in the Law for an amendment of the articles.

5.7. Subject to the provisions of the Law and articles 5.8 and 5.9, each of the existing shareholders of the same class of Shares shall have a preferential right of subscription in case of issuance of new Shares of the same class in exchange

for contributions in cash. The preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the capital represented by their Shares in such class of Shares. The existing shareholders shall not benefit from a preferential subscription right in case of issue of new Shares by the Company in exchange for a contribution in kind.

5.8. The preferential subscription right may be limited or cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in accordance with these Articles.

The preferential subscription right may also be limited or cancelled by the board of directors (i) in the event that the general meeting of shareholders delegates to the board of directors the power to issue Shares and to limit or cancel the preferential subscription right in connection with an issuance of shares, such authorisation to be for no more than five years, as well as (ii) pursuant to the authorisation conferred by article 5.9 hereinafter.

5.9. The board of directors may increase the share capital on one or more occasions within the limits of the Authorised Share Capital. The board of directors is authorized to determine the conditions of any increase in the Authorized Share Capital, which may be carried out by contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new Shares, or in connection with the issue of senior or subordinated bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for Shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or in connection with the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe for Shares attached, or through the issue of stand-alone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, Shares.

The board of directors is authorized to set the subscription price provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value, if any, with or without issue premium, the date from which the Shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, redemption, interest rates, currency conversion rates and exchange rates of the financial instruments described in this article 5.9 as well as the other terms and conditions of such financial instruments, including as to their subscription, issue and payment.

In connection with an issuance of Shares, the board of directors is authorised to limit or cancel the preferential subscription right of existing shareholders otherwise applicable to such issuance. In accordance with article 32 (5) of the Law, this authorisation shall be valid for a period of five years from the publication of these articles of association or the amendment of these articles and may be extended by the general meeting of shareholders of the Company to the extent permitted by the Law.

5.10. The board of directors is expressly authorised to delegate to any natural or legal person to organize the market in subscription rights, accept subscriptions, effect conversions or exchanges, receive payment for Shares, bonds, subscription rights or other financial instruments, to have registered increases of capital pursuant to a total or partial increase of the Authorised Share Capital as well as the corresponding amendments of article 5 to reflect such increase, and to take all actions necessary or desirable for the execution, filing and/or publication of such amendment in accordance with the Law.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares shall be issued solely in registered form (actions nominatives).

6.2. All Common Shares shall carry equal rights.

6.3. A shareholders' register of the Company shall be maintained at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder during normal business hours pursuant to procedures established by the board of directors. Such register shall set forth the name of each shareholder, each shareholder's residence or domicile, the number of Shares held by each shareholder, the amounts paid for each such Share, and the transfers of Shares and the dates of such transfers. Subject to article 6.4, ownership of Shares will be established by the entry in the shareholders' register of the Company.

6.4. However, if Shares are recorded in the register of shareholders on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositories being referred to hereinafter as Depositories) or of a sub-depository or nominee designated by one or more Depositories, the Company - subject to its having received from the Depository with whom those Shares are held in account a certificate in proper form (the Blocking Certificate) will permit those persons to exercise the rights attaching to those Shares, including admission to and voting at meetings of the shareholders of the Company. The board of directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply.

Notwithstanding the foregoing, the Company will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, Shares or other assets only to the Depository or sub-depository or nominee recorded in the register or in accordance with their instructions, and that payment shall release the Company from any and all further obligations for such payment.

6.5. Upon request, Share certificates confirming that an entry has been made in the register of shareholders will be provided to the shareholders and, in the case provided for in article 6.4, to the Depositories or sub-depositories or nominees recorded in the register. No entry shall be made in the register of shareholders and no notice of transfer shall be recognized by the Company during the period starting on the fifth (5<sup>th</sup>) business day before the date of the general meeting of shareholders and ending at the close of that general meeting of shareholders, unless the Company fixes a shorter or longer period.

6.6. Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

6.7. Subject to the provisions of articles 6.4 and 6.5, the Company shall consider the person in whose name the Shares are recorded in the register of shareholders to be the owner of those Shares.

6.8. The Company shall recognize only one legal owner per Share. Joint owners of Shares must take action by one person in order to be able to exercise their rights.

6.9. The balance due on Shares which are not fully paid upon issue shall be made at such time and upon such conditions as the board of directors may determine, provided that all such Shares are treated equally.

6.10. Within the limits and conditions set forth in the Law, the Company may repurchase its own Shares or cause them to be repurchased by its subsidiaries.

6.11 Any person who acquires or disposes of Shares in the Company's share capital must notify the Company's Board of Directors of the proportion of Shares held by the relevant person as a result of the acquisition or disposal, where that proportion reaches, exceeds or falls below a threshold of 5%.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1. Other than with respect to the procedures for transfer of Shares provided for in article 6.4, Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company. Such declaration of transfer must be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

#### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.**

8.1. Any properly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Subject to the provisions of the Law, it shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. Meetings of shareholders shall be chaired by the Chairman of the board of directors or, in the absence of the Chairman of the board of directors, by a vice-chairman of the board of directors. In the absence of the Chairman of the board of directors and the vice-chairmen of the board of directors, general meetings of shareholders shall be presided over by the most senior member of the board of directors present.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the first Thursday of the month of May each year at ten o'clock (10:00) a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.5. Fifteen days before the annual general meeting, shareholders may inspect at the registered office of the Company: the annual accounts and the list of directors as well as the list of the independent auditor(s), the list of sovereign debt, shares, bonds and other company securities making up the Company's portfolio, the list of shareholders who have not paid up their Shares, with an indication of the number of their Shares and their domicile; the report of the board of directors and the report of the independent auditor(s). The annual and consolidated accounts, the management report, as well as the documents prepared by the independent auditor(s) shall be sent to the registered shareholders at the same time as the convening notice. Any shareholder shall be entitled to obtain a copy of the aforementioned documents free of charge, upon production of proof of his or her shareholding, fifteen (15) days before the annual general meeting of shareholders.

8.6. Following the approval of the annual accounts and consolidated accounts, the annual general meeting shall decide by special vote on the discharge of the liability of the members of the board of directors and the independent auditor(s), if any.

8.7. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by Law shall govern the notice for, and conduct of, the general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Unless otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a general meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes validly cast by the shareholders present or represented.

9.3. The Articles may be amended from time to time as considered appropriate by a general meeting of the shareholders of the Company, subject to the requirements as to quorum and voting required by the Law and these Articles and the rights, if any, of the holders of any class of Shares.

9.4. Where in accordance with the provisions of article 6.4 of these Articles, Shares are recorded in the register of shareholders in the name of the Depositories or sub-depository or nominee designated by the former, the Blocking Certificates provided for in the said article 6.4 must be received at the Company no later than the day preceding the fifth (5<sup>th</sup>) business day before the date of the general meeting of shareholders, unless the Company fixes a shorter or longer period. The Blocking Certificate must certify that the Shares in the account will be and shall remain blocked until the close of the general meeting of shareholders. All proxies must be received at the Company by the same deadline.

The board of directors of the Company shall adopt all other procedures concerning the availability of proxy forms in order to enable shareholders to exercise their right to vote.

9.5. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing as his or her proxy another person who is not required to be a shareholder. The appointment of a proxy shall be given in writing, whether in original or by electronic mail, fax or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identification of the shareholder giving the proxy.

9.6. Shareholders may vote by correspondence, by means of a form to be provided by the Company which shall at least include the following information: location, date, and time of the meeting; the name, address and any other pertinent information concerning the shareholder; the number of Shares held by such shareholder; the agenda for the meeting; the texts of the proposed resolutions; the option to cast a positive or negative vote or to abstain; the option to vote by proxy for any new resolution or any modification of the resolutions that may be proposed during the meeting or announced by the Company after the shareholder's submission of the form provided by the Company. The forms for voting by correspondence should be received at the Company no later than the day preceding the fifth (5<sup>th</sup>) business day before the date of the general meeting of shareholders unless the Company fixes a shorter or longer period. Duly completed forms received by the Company in accordance with the aforementioned conditions shall be counted when determining a quorum at such general meeting of shareholders. The board of directors shall adopt all other regulations and rules concerning the participation in the meeting and forms to be used to vote by correspondence.

9.7. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company and declare themselves to be duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Board of Directors of the Company.**

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members and of a maximum of eighteen (18) members. Members of the board of directors are not required to be shareholders of the Company.

10.2. The board of directors shall be divided into three classes (Class I, Class II and Class III) as nearly equal in number of directors as possible.

At each annual general meeting of shareholders, the successors to the class of directors whose term expires at that meeting shall be elected by a majority of shareholders for a term of three years.

10.3. For so long as the Common Shares are listed on a securities exchange, the board of directors shall meet the independence standards of such securities exchange.

10.4. The general meeting of shareholders of the Company shall determine the number of members of the board of directors as well as their remuneration and term in office.

10.5. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the board of directors may elect, by a simple majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

10.6. The general meeting of shareholders may grant members of the board of directors a fixed amount of compensation and attendance fees, and upon the proposal of the board of directors, allow the reimbursement of the expenses incurred by members of the board of directors to attend meetings, to be imputed to the charges.

The board of directors shall also be authorized to compensate members of the board of directors for specific assignments or functions.

10.7. The Company will hold harmless and indemnify, to the fullest extent permitted by Luxembourg law and regulations, any member of the board of directors, as well as any former member of the board of directors, for any costs, fees and expenses actually and reasonably incurred by such member in connection with any threatened, pending or completed action, suit or proceeding or appeal therefrom, whether civil, criminal, administrative or investigative, to which such member is, was or at any time becomes a party, or is threatened to be made a party, by virtue of such member's former or current role as a member of the board of directors, or by reason of any actions undertaken or inaction by such member in such capacity.

Notwithstanding the foregoing, and according to the dispositions of the Law, a former or current member of the board of directors will not be indemnified if such member is found to have committed acts of gross negligence, fraud, fraudulent inducement, dishonesty or of the commission of a criminal offense or if it is ultimately determined that such member has not acted honestly and in good faith and with the reasonable belief that such member's actions were in the Company's best interests.

10.8. The right to indemnification set forth in article 10.7 shall not be forfeited in the event of a settlement of any action, suit or proceeding or appeal therefrom, whether such action or proceeding be civil, criminal, administrative or investigative.

10.9. The indemnification provisions set forth in articles 10.7 and 10.8 shall inure to the benefit of the heirs and successors of the former or current member of the board of directors without prejudice to any other indemnification rights that such member may otherwise claim.

10.10. Subject to any procedures that may be established by the board of directors in the future, the expenses for the preparation and defense in any action, suit or proceeding or appeal therefrom covered by article 10.7 may be advanced by the Company, provided that the former or current member of the board of directors delivers a written commitment that all sums paid in advance will be reimbursed to the Company if it is ultimately determined that such member is not entitled to indemnification under article 10.7 or if, pursuant to the final decision of the action, suit or proceeding or appeal therefrom, the sums paid in advance are in excess of the amounts paid or payable by such member in respect of expenses relating to, arising out of or resulting from such action, suit or proceeding or appeal therefrom.

10.11 The board of directors may adopt rules of procedure for the board of directors (the Internal Regulation), among others, setting forth further procedural rules for meetings and decision making of the board of directors.

#### **Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.**

11.1. The board of directors shall choose from amongst its members a chairman of the board of directors (the Chairman) and one or more several vice-chairmen and shall determine the period of their office, not exceeding their appointment as director.

11.2. The meetings of the board of directors shall be chaired by the Chairman or, in the Chairman's absence, by a vice-chairman. In the absence of the Chairman and the vicechairmen, the board of directors shall appoint by a majority vote a chairman pro tempore for the meeting in question.

11.3. The board of directors may choose a secretary, who need not be a director and shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.4. The board of directors shall meet upon call by the Chairman or any two (2) members of the board of directors, at the place described in the notice of meeting.

11.5. Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all members of the board of directors at least two (2) business days in advance of the date scheduled for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be described briefly in the notice of the meeting. Notice of a meeting shall be given to each director personally or by telephone, or by letter, fax, electronic mail or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identity of the person who is the author of the document. Notice of a meeting shall not be required for meetings of the board of directors held on the dates and at the times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

11.6. Notice of a meeting may be waived by the consent in writing (whether in original or by electronic mail, fax or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identity of the person giving the consent) of each member of the board of directors or by a duly authorized representative. Notice of a meeting shall be deemed to be waived by a member of the board of directors if such director is present or represented during the meeting and if such director states to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

11.7. For any meeting of the board of directors, any member of the board of directors may designate another member of the board of directors to represent him or her and to vote in his or her name and place, provided that any member of the board of directors may not represent more than one of his or her colleagues. Such appointment must be given in writing (whether in original or by electronic mail, fax or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identification of the person making such appointment). Such designation shall be valid for one meeting only.

11.8. The board of directors may deliberate and act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes validly cast by the members of the board of directors present or represented at such meeting. In the event of a deadlock, no member of the board of directors, including the Chairman and any vice-chairman, shall have a casting vote.

11.9. Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication whereby all participants in the meeting can hear and speak to each other. A director participating in a meeting by such means shall be deemed present at the meeting for quorum and voting purposes. Unless otherwise provided by the Law, such board of directors' meeting shall be valid and effective regardless of the number of directors (or their duly appointed representatives) that are physically present at the same place. Members of the board of directors who participate in a meeting of the board of directors by such means shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

11.10. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution

which together constitute the minutes of such resolutions. The resolutions thus taken may be evidenced by letter, electronic mail, fax or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identity of the member(s) of the board of directors who executed the document.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the secretary of the Company or the member of the board of directors who chaired such meeting.

12.2. Copies or extracts of such minutes intended for use in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary of the Company or by the member of the board of directors who chaired such meeting.

**Art. 13. Powers of the board of directors of the Company.**

13.1 The board of directors is vested with the broadest powers to administer and manage the Company. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the shareholders of the Company shall be within the competence of the board of directors.

**Art. 14. Committees.**

14.1. The board of directors of the Company may establish one or more committees with such powers and responsibilities as the board of directors may from time to time authorise, including the consideration of matters submitted to them by the board of directors. For so long as the Common Shares are listed on a securities exchange, the committees of the board of the directors shall meet the committee requirements, including any independence standards required of the members of the committees, of such securities exchange.

14.2. Each committee shall consist of one or more of the directors of the Company, as determined by the board of directors, and the board of directors shall also designate a chairman of each committee. The members of each committee shall designate a person to act as secretary of the committee to keep the minutes of, and serve the notices for, all meetings of the committee and perform such other duties as the committee may direct. Such person may, but need not be a member of the committee. The board of directors may designate one or more directors as alternate members of any such committee, who may replace any absent or disqualified member or members at any meeting of such committee. Any such committee may be abolished or re-designated from time to time by the board of directors.

14.3. The board of directors is authorised, by passing appropriate resolutions adopted in compliance with these Articles, to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder (s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Executive Officers.**

15.1. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the power to represent the Company with respect thereto to one or more officers, executive officers or other agents (Officers) who together may constitute an executive committee. The Officers shall represent and engage the Company under such terms and for such period as the board of directors may determine. The board of directors may dismiss any Officers at any time without prejudice to the terms of any contract entered into with such Officers in any particular case.

**Art. 16. Binding signatures.**

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two directors of the Company or by the sole signature of any delegate of the board of directors acting within the limits of his powers. The provisions of this article 16 are without prejudice to any authorization granted to an authorized signatory of the Company in case of delegation of powers to Officers or proxies given by the board of directors pursuant to article 15.1.

**Art. 17. Conflict of interests.**

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, partnership or enterprise.

17.2. Any director of the Company who serves as a director, officer or employee of any company, partnership or enterprise with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company, partnership or enterprise, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In the event that any director of the Company has an interest in any transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, such director shall be obliged to advise the board of directors thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting and may not take part in deliberations in respect of the transaction. At the next general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

17.4. The reporting obligation set forth in article 17.3 does not apply if the relevant transactions are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Independent auditors.**

18.1. The annual accounts and consolidated accounts shall be audited, and the consistency of the management report with those accounts verified, by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding three (3) years.

18.2. The independent auditors may be re-elected.

18.3. The independent auditors shall record the result of their audit in the reports required by the Law.

**Art. 19. Financial year.**

19.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Allocation of profits.**

20.1. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time. If, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10%) of the share capital of the Company, such allocation must be resumed until the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

20.2. The remainder of the annual net profit shall be allocated by the annual general meeting of shareholders of the Company upon the proposal of the board of directors.

20.3. Dividends may be paid in U.S. dollars or any other currency selected by the board of directors, and dividends may be paid at such places and times as it may be determined by the board of directors. The board of directors may decide that the Company shall pay interim dividends under the conditions and within the limits set forth in the Law.

20.4. No interest shall be paid on dividends declared but not paid that are held by the Company on behalf of the shareholders.

**Art. 21. Dissolution and Liquidation.**

21.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators.

**Art. 22. Applicable law and Jurisdiction.**

22.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

All disputes arising during the duration of the Company or upon its liquidation, between its shareholders, between the shareholders and the Company, between shareholders and the members of the board of directors or liquidators, between members of the board of directors and liquidators, between members of the board of directors or between liquidators of the Company on account of company matters shall be subject to the jurisdiction of the competent courts of the district where the registered office is located. Any shareholder, member of the board of directors or liquidator shall be bound to have an address for service in the district of the court for the registered office and all summonses or service shall be duly made to that address for service, regardless of their actual domicile; if no address for service is given, summonses or service shall be validly made at the Company's registered office.

The foregoing provisions do not affect the Company's right to bring proceedings against the shareholders, members of the board of directors or liquidators of the Company in any other court having jurisdiction and to carry out any summonses or service by other means which enable the defendant to defend himself.

22.2. In case of any conflict between the English language text of these Articles and the French language text of these Articles, the English language text shall control.

*Transitory provisions*

The current financial year of the Company began January 1, 2011 (when Company was a société à responsabilité limitée) and it shall end on December 31, 2011.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2012.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the Law have been observed.

*Extraordinary general meeting*

The above-mentioned Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

The Sole Shareholder hereby adopts the following resolutions:

81440

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved that the number of directors of the Company be set at eight (8).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint as Class I directors of the Company with immediate effect and for a term expiring on the date of the annual general meeting of the Company to be held in the year 2012:

- Ms. Sylvie Abtal-Cola, company director, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- Mr. Johan Dejans, managing director, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint as Class II directors of the Company with immediate effect and for a term expiring on the date of the annual general meeting of the Company to be held in the year 2013:

- Ms. Cynthia B. Bezik, financial consultant, professionally residing at 21 Walker Circle, Girard, Ohio, United States of America;
- Mr. Simon Kesterton, manufacturing executive, professionally residing at highway Point, Gorse Lane, Coleshill, GB – B46 1JU Birmingham; and
- Mr. Jens Höhnel, automotive executive, professionally residing at Krützpooort 16, D-47804, Krefeld, Germany.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint as Class III directors of the Company with immediate effect and for a term expiring on the date of the annual general meeting of the Company to be held in the year 2014:

- Mr. Wilbur L. Ross, Jr., investment banker, professionally residing at 1166 Avenue of the Americas, 27<sup>th</sup> Floor, New York, New York, United States of America;
- Mr. Stephen J. Toy, investment banker, professionally residing at 1166 Avenue of the Americas, 27<sup>th</sup> Floor, New York, New York, United States of America; and
- Mr. Jay Nowak, manufacturing executive, professionally residing at 21557 Telegraph Road, Southfield, Michigan 48033, United States of America.

*Fifth resolution*

The number of independent auditors is set at one.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint as independent auditor of the Company for a term expiring on the date of the annual general meeting of the Company to be held in the year 2012: KPMG Audit, Société à responsabilité limitée, with professional address at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand seven hundred euro (€ 3,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

**Suite la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch/Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

**A COMPARU**

International Automotive Components Group North America, LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'État du Delaware (U.S.A.), ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, représentée par Thelma CARRION, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 22 mars 2011.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être déposé aux autorités d'enregistrement.

La comparante déclare et prie le notaire instrumentaire d'acter que:



I) La comparante est l'unique associé (l'«Associé Unique») de «INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP S.à r.l.» une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 113.661, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, le 20 janvier 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 836 du 26 avril 2006. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois, la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentaire du 10 février 2011, pas encore publié au Mémorial C (la «Société»).

II) Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq millions cinq cent soixante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 25.564.925,-), divisé en un million vingt-deux mille cinq cent quatrevingt-dix-sept (1.022.597) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chaque.

III) L'agenda de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Agenda*

1. Confirmation qu'International Automotive Components Group North America, LLC est la dénomination correcte de l'Associé Unique et décision de modifier la dénomination dudit associé unique dans l'acte notarié en date du 31 décembre 2010 ainsi que dans l'acte notarié en date du 10 février 2011.

2. Décision de réduire d'un montant de trois millions huit cent soixante et onze mille et cinquante euros (EUR 3.871.050,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions cinq cent soixante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 25.564.925,-) à vingt-et-un million six cent quatre vingt-treize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 21.693.875,-) par l'annulation de cent cinquante-quatre mille huit cent quarante-deux (154.842) parts sociales et par la réduction pour un même montant des pertes accumulées.

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions huit cent soixante-et-onze mille et cinquante euros (EUR 3.871.050,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-et-un million six cent quatre-vingt treize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 21.693.875,-) à vingt-cinq millions cinq cent soixante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 25.564.925,-) par la conversion de la prime d'émission de la Société en cent cinquante-quatre mille huit cent quarante-deux (154.842) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et souscription par l'Associé Unique des cent cinquante quatre mille huit cent quarante-deux (154.842) nouvelles parts sociales.

4. Décision d'accorder la décharge des membres actuels du conseil de gérance de la Société.

5. Décision de transformer la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme.

6. Décision d'allouer un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (1.022.597) actions de la Société comme société anonyme à l'Associé Unique en substitution des un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (1.022.597) parts sociales de société à responsabilité limitée, et annulation de ces parts sociales émises par la Société lorsqu'elle était une société à responsabilité limitée.

7. Décision d'annuler la valeur nominale d'un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (1.022.597) actions de la Société.

8. Restructuration du capital social de la Société comme suit: (i) décision de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars Américains (USD), et de fixer le capital social émis de la Société à trente-six millions cent trente-huit mille cinq cent soixante-dix-sept Dollars Américains et quatre-vingt dix-huit centimes (USD 36.138.577,98) représenté par un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (1.022.597) actions sans valeur nominale, par la conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars américains au taux officiel EURO/USD publié par la Banque Central Européenne le 23 mars 2011 à 15 heures (heure normale d'Europe centrale); (ii) décision de fixer le capital autorisé de la Société à deux milliards de Dollars Américains (USD 2.000.000.000,-) par la création et l'émission d'actions sans valeur nominale.

9. Décision d'approuver et de refondre les statuts de la Société comme société anonyme, en langue anglaise suivie d'une version française.

IV) Suite à ces déclarations, l'Associé Unique prénommé a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique confirme qu'International Automotive Components Group North America, LLC est la dénomination correcte dudit associé unique et résout en conséquence de modifier l'acte notarié en date du 31 décembre 2010 ainsi que l'acte notarié en date du 10 février 2011.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions huit cent soixante-et-onze mille et cinquante euros (EUR 3.871.050,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions cinq cent soixante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 25.564.925,-) à vingt-et-un million six cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 21.693.875,-) par l'annulation de cent cinquante-quatre mille huit cent quarante-deux (154.842) parts sociales et par la réduction pour un même montant des pertes accumulées.

Ces pertes sont indiquées dans des comptes intermédiaires de la Société au 15 mars 2011, dont une copie est jointe.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions huit cent soixante-et-onze mille et cinquante euros (EUR 3.871.050,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-et-un millions six cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 21.693.875,-) à vingt-cinq millions cinq cent soixante-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 25.564.925,-) par la conversion de la prime d'émission de la Société en cent cinquante-quatre mille huit cent quarante-deux (154.842) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Souscription*

Les cent cinquante-quatre mille huit cent quarante-deux (154.842) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune sont souscrites par l'Associé Unique, International Automotive Components Group North America, LLC.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique accorde la décharge sans réserve à chacun des membres actuels du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à cette date.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de transformer la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme. Cette transformation ne résulte pas en la création d'une nouvelle personne morale. La Société continue d'exister avec la personnalité juridique mais sous une forme sociétaire différente, entre les porteurs d'actions créées en remplacement des parts sociales de société à responsabilité limitée présentement transformée, et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite.

#### *Rapport*

Conformément aux articles 26-1 et 31 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), la transformation de la Société en société anonyme est soumis à un rapport préparé par un réviseur d'entreprises agréé qui a été préparé par Deloitte S.A., dont le siège est 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, daté du 24 mars 2011.

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique, et le notaire instrumentaire, est joint au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le rapport a la conclusion suivante:

«Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net assets value of the Company is not at least equal to the share capital of the Company that amounts to EUR 25,564,925 represented by 1,022,597 parts with a nominal value of EUR 25 each plus a share premium of EUR 6.41, and is above the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law.»

#### *Sixième résolution*

Il est alloué à l'Associé Unique un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (1.022.597) actions de la Société comme société anonyme à l'Associé Unique en substitution des un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (1.022.597) parts sociales de société à responsabilité limitée, et annulation de ces parts sociales émises par la Société lorsqu'elle était une société à responsabilité limitée.

En conséquence, l'Associé Unique décide d'annuler un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (1.022.597) parts sociales émises par la Société lorsqu'elle était une société à responsabilité limitée et d'annuler le registre d'associés existant afin de créer un nouveau registre des actionnaires de la Société sous sa nouvelle forme sociétaire de société anonyme.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'annuler la valeur nominale d'un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (1.022.597) actions de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune afin qu'un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (1.022.597) actions de la Société n'aient pas de valeur nominale.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de restructurer le capital social de la Société en convertissant la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars Américains, et de fixer le capital social émis de la Société à trente-six million cent trente-huit mille cinq cent soixante-dix-sept Dollars Américains et quatre-vingt dix-huit centimes (USD 36.138.577,98) représenté par un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (1.022.597) actions sans valeur nominale, par la conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars Américains au taux officiel EURO/USD publié par la Banque Central Européenne le 23 mars 2011 à 15 heures (heure normale d'Europe centrale).

De plus, l'Associé Unique résout de fixer le capital autorisé de la Société à deux milliards de Dollars Américains (USD 2.000.000.000,-) par la création et l'émission d'action sans valeur nominale.

### Neuvième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique résout d'adopter la version suivante des statuts refondus, qui sont formulés en langue anglaise et suivis d'une version française et qui ont la teneur suivante:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale International Automotive Components Group, S.A. (la «Société») laquelle sera régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand Duché du Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration de la Société.

2.2. Des succursales, des filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil d'administration de la Société.

2.3 Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, social, économique, ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la facilité de communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ce transfert provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société pourra être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise dans les formes requises pour la modification des Statuts conformément à l'article 9.

#### **Art. 4. Objet Social.**

4.1. La Société peut acquérir et détenir des participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société de capitaux ou de personnes ou entreprise sous quelque forme que ce soit et administrer, gérer, contrôler et développer ces participations, ces sociétés de capitaux ou de personnes et ces entreprises. En particulier, sans limitation, la Société peut acquérir par souscription, achat, échange, ou de toute autre manière, des titres, actions ou autres participations, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette et, plus généralement, toute valeur mobilière ou instrument financier émis par toute entité publique et privée quelconque. La Société peut également détenir les mêmes instruments en tant qu'investissements, ou décider de les vendre, les échanger ou en disposer. La Société peut également participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société de capitaux ou de personnes et entreprise.

4.2. Sous réserve des dispositions de la Loi, la Société aura tous les pouvoirs et aura droit de prendre toute action et de conclure tout type de contrat ou arrangement qu'elle estime nécessaire, souhaitable, pratique, accessoire ou compatible avec la réalisation et le développement de son objet social, y compris, notamment, les opérations et activités visées aux articles 4.1 et 4.4 à 4.10, lesquelles pourront être entreprises directement et indirectement par ses filiales ou autrement.

4.3 La Société peut exercer tout acte légal ou activité pour lesquelles des sociétés peuvent être organisées en vertu de la Loi.

4.4. La Société peut acheter, louer, échanger, engager ou alors acquérir tout bien de toute nature, y compris toute propriété intellectuelle, meuble, immeuble, et tout droit ou privilège y afférent. Elle peut vendre, louer, échanger, prendre en location et disposer de tout bien meuble ou immeuble ou tout ou partie de l'entreprise à toute personne ayant ou non des objets sociaux en tout point ou partiellement similaire à l'objet social de la Société, et ce pour la contrepartie que conseil d'administration estime appropriée; cette contrepartie inclut, notamment des actions, créances ou autres titres, totalement ou partiellement libérés. La Société peut détenir toutes actions, créances et autres titres acquis et les améliorer, les gérer, les développer, les vendre, les échanger, les louer, les gager, en disposer, accorder des options, les inscrire en compte, et plus généralement mettre à profit ou gérer tout ou partie des actifs et droits de la Société.

4.5. La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des billets à ordre, des obligations et des créances et tout type de dette et titre de participation, perpétuel ou autre, convertible ou pas, gagés sur tout ou partie des actifs de la Société (présents ou futurs) ou sur le capital social non appelé, et peut acheter, racheter, convertir, échanger et libérer ces titres.

4.6. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les fonds reçus de tout emprunt ou émission de dettes ou titre de participation à toute filiale (c'est-à-dire aux filiales directes et indirectes, aux sociétés soeurs ou aux sociétés mères) ainsi qu'à d'autre entreprise ou société de capitaux ou de personnes et ce dans les limites établies par la Loi.

4.7. Sous réserve des conditions prévues par la Loi, la Société peut aider toute société de capitaux ou de personnes ou entreprise affiliée (c'est-à-dire les filiales directes et indirectes ou les sociétés soeurs ou les sociétés mères) et prendre toute mesure pour le contrôle et la supervision de ces sociétés.

4.8. Dans les limites établies par la Loi, la Société peut aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, hypothéquer ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés en faveur des tiers sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou obligations et engagements de toute société de capitaux ou de personnes et entreprise affiliée (c'est-à-dire les filiales directes et indirectes, les sociétés soeurs ou les sociétés mères), dans son intérêt propre ou l'intérêt de ces personnes affiliées, ainsi qu'à tout autre entreprise ou société, et ce indépendamment de la contrepartie reçue par la Société.

4.9. La Société peut d'une manière générale employer toute technique et tout instrument en ligne avec ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger la Société contre les risques de crédit, risques de taux d'intérêt, risques de taux de change, et autres risques.

4.10 La Société peut d'une manière générale effectuer toute transaction ou opération commerciale, financière ou industrielle, y compris conclure, signer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne, qui dans l'opinion du conseil d'administration sont accessoires ou sont propices à atteindre l'objet social ou pour l'exercice des pouvoirs de la Société.

### **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente-six millions cent trente-huit mille cinq cent soixante-dix-sept dollars américains et quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 36.138.577,98) et représenté par un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dixsept (1.022.597) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») sans valeur nominale.

5.2. Les termes «Actions» et «Action» doivent dans les Statuts, sauf si explicitement mentionné ou si le contexte indique autrement, comprendre les Actions Ordinaires.

5.3 En plus du capital social émis, la Société peut établir un compte de primes d'émission auquel toute prime payée sur toute Action en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de primes d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute Action que la Société peut racheter de son/ses actionnaire(s), afin de compenser toute perte nette réalisée, afin de procéder à la distribution à/aux actionnaire(s) sous la forme d'un dividende ou afin d'allouer des fonds à la réserve légale.

5.4 Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix lors de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **5.5 Capital social autorisé**

La Société aura un capital social autorisé, incluant le capital social, de deux milliards de dollars (USD 2,000,000,000) (le «Capital Social Autorisé») sous forme de nouvelles actions sans valeur nominale.

Dans les limites du Capital Social Autorisé, le conseil d'administration est autorisé par les présentes, à émettre de nouvelles Actions Ordinaires, en une ou plusieurs tranches successives contre paiement en espèces ou en nature, avec ou sans prime d'émission et sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel conformément aux conditions prévues ci-dessous.

5.6. Le capital social souscrit et le Capital Social Autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise conformément aux exigences établies dans la Loi concernant la modification des statuts.

5.7 Sous réserve des dispositions de la Loi et des articles 5.8 et 5.9, chaque actionnaire de la même classe d'Actions devra avoir un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles Actions de la même classe et ce en cas d'apport en numéraire. Ce droit préférentiel de souscription sera proportionnel à la part du capital que représentent les Actions détenues par l'actionnaire d'une telle classe d'Actions. Les actionnaires ne peuvent bénéficier d'un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles Actions par la Société en échange d'un apport en nature.

5.8. Le droit de souscription préférentiel peut être limité ou annulé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux Statuts.

Le conseil d'administration peut aussi limiter ou annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires (i) au cas où l'assemblée générale des actionnaires délègue au conseil d'administration le pouvoir d'émettre des Actions et de limiter ou annuler le droit de souscription préférentiel pour une période ne dépassant pas cinq ans, ainsi que (ii) conformément à l'autorisation conféré par l'article 5.9 ci-après.

5.9. Le conseil d'administration peut augmenter le capital social en une ou plusieurs fois dans les limites du Capital Social Autorisé. Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation du Capital Social Autorisé, y compris par des apports en espèces ou en nature, par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission de nouvelles Actions, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables ou échangeables en actions (déterminées dans les conditions de l'émission ou déterminées par la suite), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre droit de souscrire à des Actions, ou par l'émission de warrants ou tout autre instrument portant un droit de souscription à des Actions.

Sous réserve, le cas échéant, que les Actions ne soient pas émises à un prix en dessous de leur valeur nominale, le conseil d'administration est autorisé à fixer le prix de souscription avec ou sans prime d'émission, la date à partir de

laquelle les Actions ou tout autre instrument financier portera des droits et si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipatif), les taux d'intérêts, les taux de conversion et les taux d'échange, de tels instruments financiers décrits à l'article 5.9, ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers y compris quant à leur souscription, émission et paiement.

Lors d'une émission d'Actions, le conseil d'administration est autorisé à limiter ou à annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, lequel leur est autrement reconnu. Conformément à l'article 32(5) de la Loi, l'autorisation ci-dessus sera valable pour une période de cinq ans à compter de la publication des statuts de la Société ou des modifications de ces derniers; cette autorisation pourra être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société dans les limites prévues par la Loi.

5.10. Le conseil d'administration est expressément autorisé à déléguer toute personne physique ou morale le soin d'organiser le marché des droits de souscription, d'accepter les souscriptions, conversions ou échanges, de recevoir paiement du prix des Actions, obligations, droits de souscription ou autres instruments financiers, de faire constater les augmentations de capital réalisées ainsi que les modifications correspondantes à l'article 5 des statuts, de prendre toutes les actions nécessaires ou souhaitables pour l'exécution, le dépôt et ou la publication de cette modification conformément à la Loi.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions peuvent émise que sous forme d'actions nominatives.

6.2. Toutes les Actions Ordinaires ont des droits égaux.

6.3. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société, où il sera accessible pour vérification par tout actionnaire lors des heures normales de bureau conformément aux procédures prévues par le conseil d'administration. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile, le nombre d'Actions détenues par chaque actionnaire, les montants payés pour chaque Action, l'indication des transferts d'Actions ainsi que leur date de transfert. Sous réserve des dispositions de l'article 6.4, la propriété des Actions sera établie par l'inscription sur le registre des actionnaires de la Société.

6.4. Toutefois, lorsque des Actions sont inscrites au registre des actionnaires pour compte d'une ou de plusieurs personnes au nom d'un système de règlement d'opérations sur titres ou de l'opérateur d'un tel système, ou d'un dépositaire professionnel de titres ou de tout autre dépositaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après comme «Dépositaires») ou d'un sous-dépositaire ou nommée désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu de la part d'un Dépositaire auprès duquel ces Actions sont tenues en compte, une attestation en bonne et due forme (le «Certificat de Blocage»), permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces actions, y compris l'admission et le vote aux assemblées générales. Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions de forme auxquelles devront répondre ces Certificats de Blocage.

Nonobstant ce qui précède, la Société n'effectuera des paiements en espèces, en Actions ou en d'autres valeurs, au titre de dividendes ou à tout autre titre, qu'entre les mains du Dépositaire ou sous-dépositaire ou nommée inscrit au registre ou conformément aux instructions de celui-ci, et ce paiement sera libératoire pour la Société.

6.5. Sur demande, des certificats d'Actions confirmant l'inscription au registre des actionnaires seront remis aux actionnaires et, dans le cas prévu à l'article 6.4 des Statuts et sur demande, aux Dépositaires ou sous-dépositaires ou nommées inscrits au registre. Aucune inscription ne sera faite au registre des actionnaires et aucune signification d'un transfert ne sera reconnue par la Société pendant la période débutant le cinquième (5<sup>ème</sup>) jour ouvrable avant la date d'une assemblée générale et se terminant à la clôture de cette assemblée générale, à moins que la Société ne fixe une période plus courte ou plus longue.

6.6. Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant une seule Action ou par des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

6.7. Sous réserve des dispositions des articles 6.4 et 6.5, la Société devra considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces Actions.

6.8 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Les propriétaires indivis d'Actions doivent choisir une personne pour pouvoir exercer leurs droits.

6.9 Le solde des Actions qui n'est pas entièrement libéré après leur émission doit être fait à un moment et selon les conditions déterminés par le conseil d'administration, sous réserve que toutes ces Actions soient traitées de manière égalitaire.

6.10. Dans les limites et selon les conditions fixées dans la Loi, la Société peut racheter ses Actions ou les faire racheter par ses filiales.

6.11. Toute personne qui acquiert ou cède des Actions du capital social de Société devra informer le conseil d'administration de Société de la proportion des Actions détenues par cette personne lorsque l'acquisition ou la cession a pour effet d'atteindre, ou de franchir à la hausse ou la baisse, le seuil de 5%.

#### **Art. 7. Transfert d'Actions.**

7.1. Sans préjudice des modalités de transfert par virement d'Actions dans le cas prévu à l'article 6.4 des Statuts, la cession d'actions se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires. Cette déclaration

doit être signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires dûment nommés. La Société peut accepter tout autre document comme preuve suffisante de la cession.

#### **Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.**

8.1. Toute assemblée générale régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Sous réserve des dispositions de la Loi, elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier tous actes en rapport avec les opérations de la Société.

8.2. Les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le Président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président du conseil d'administration. En l'absence du Président du conseil d'administration, et des vices-présidents, l'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le plus ancien des administrateurs présents.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société aura lieu, conformément à la Loi, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou tout autre lieu de la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée générale, le premier jeudi du mois de mai à dix (10) heures chaque année. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

8.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut être tenue à l'étranger si le conseil d'administration estime que les circonstances exceptionnelles le requiert.

8.5. Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social de la Société: des comptes annuels et de la liste des administrateurs, ainsi que la liste du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s); de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille; de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs Actions, avec indication du nombre de leurs Actions et celle de leur domicile; du rapport de gestion du conseil d'administration; du rapport du/des réviseur(s). Les comptes annuels et les comptes consolidés, de même que les documents préparés par les ou les réviseurs d'entreprises agréés, sont adressés aux actionnaires en nom, en même temps que la convocation. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, quinze jours avant l'assemblée, un exemplaire des pièces mentionnées ci-dessus.

8.6. Après l'approbation des comptes annuels et les comptes consolidés, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et le cas échéant des réviseurs.

8.7. Les autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à la date tels que précisés dans les avis de convocation respectifs de l'assemblée générale.

#### **Art. 9. L'avis, Quorum, Procuration et les Avis de convocations.**

9.1. Les délais et le quorum requis par la Loi sont applicables pour l'avis de convocation, et pour la tenue des assemblées générales des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire prévue dans les Statuts.

9.2. Sauf stipulation contraire de la Loi ou des Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votants présents ou représentés.

9.3. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires de la Société sous réserve des conditions de quorum et de vote requises par la Loi et les Statuts et, le cas échéant, des droits des propriétaires de chaque classe d'Actions.

9.4. Au cas où les Actions sont inscrites, selon les dispositions de l'article 6.4 des Statuts, au registre des actionnaires au nom d'un Dépositaire ou d'un sous-dépositaire ou d'un nommée de celui-ci, les Certificats de Blocage prévus au dit article 6.4 des Statuts devront parvenir à la Société au plus tard le jour précédant le cinquième (5<sup>ème</sup>) jour ouvrable avant la date de l'assemblée générale sauf si la Société fixe un délai plus court ou plus long. Ces Certificats de Blocage devront constater l'indisponibilité des Actions inscrites en compte jusqu'à la clôture de l'assemblée générale. Toutes procurations devront parvenir à la Société dans le même délai.

Le conseil d'administration adoptera tous autres règlements et modalités concernant la mise à disposition de formulaires de procuration afin de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de vote.

9.5. Un actionnaire peut participer à une assemblée générale en donnant procuration à une autre personne laquelle n'a pas besoin d'être un actionnaire. La procuration au mandataire peut être donnée par écrit, en original ou par email, par télécopie ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de l'actionnaire qui donne la procuration.

9.6. Les actionnaires pourront voter par correspondance au moyen d'un formulaire fourni par la Société comprenant les mentions suivantes: le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, le nom, l'adresse et toute autre information appropriée concernant l'actionnaire, le nombre des Actions détenues par l'actionnaire, l'ordre du jour, le texte des résolutions proposées, la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention, la possibilité de donner procuration de vote pour toute nouvelle résolution ou toute modification aux résolutions qui seraient proposées à l'assemblée ou annoncées par la Société après la remise par l'actionnaire du formulaire de vote par correspondance. Les formulaires de vote par correspondance devront parvenir à la Société au plus tard le jour précédant le cinquième (5<sup>ème</sup>) jour ouvrable avant la date de l'assemblée générale, sauf si la Société fixe un délai plus court. Les formulaires dûment complétés et reçus par la Société conformément à ce qui précède seront pris en compte pour le calcul du quorum à cette assemblée générale. Le conseil d'administration adoptera tous les autres règlements et règles relatifs à la participation à l'assemblée et aux formulaires de vote par correspondance.

9.7. Si tous les actionnaires de la Société sont présents et représentés à une assemblée générale d'actionnaires et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale peut être tenue sans avis de convocation préalable.

#### **Art. 10. Conseil d'Administration de la Société.**

10.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres et un maximum de dix-huit (18) membres. Les membres du conseil d'administration peuvent ne pas être des actionnaires de la Société.

10.2. Le conseil d'administration sera divisé en trois classes (Classe I, Classe II et Classe III) comprenant en principe le même nombre d'administrateurs. Lors de chaque assemblée générale annuelle des actionnaires, les successeurs aux classes d'administrateurs dont la fonction prend fin à cette l'assemblée générale seront élus par une majorité simple pour une période de trois ans.

10.3. Aussi longtemps que les Actions Ordinaires seront admises à la négociation sur un marché, le conseil d'administration devra se conformer aux règles d'indépendance fixées par ce marché.

10.4. Les actionnaires de la Société devront déterminer le nombre des membres du conseil d'administration, leur rémunération et la durée de leur fonction.

10.5. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou pour toute autre raison, les administrateurs restants pourront élire, par un vote à la majorité simple, un administrateur en remplacement jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.6. L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe et des jetons de présence et décider sur proposition du conseil d'administration, la prise en charge des dépenses encourues par les administrateurs pour assister aux réunions, à imputer aux charges.

Le conseil d'administration est également autorisé à rémunérer les administrateurs pour des fonctions ou missions spéciales.

10.7. La Société indemniserà, dans la mesure la plus large permise par la législation luxembourgeoise, tout administrateur ainsi que tout ancien administrateur, des frais, charges et dépenses, raisonnablement engagés par lui pour la défense de tous actions, procès ou procédures civiles, pénales ou administratives (ce qui inclut les procédures d'appel ou les enquêtes), auxquels il aura été partie, ou pourra être partie soit en raison de sa qualité d'ancien ou d'actuel administrateur de la Société soit en raison des décisions prises ou des omissions commises en cette qualité.

Nonobstant ce qui précède, et conformément à la Loi, l'ancien ou l'actuel administrateur n'aura droit à aucune indemnisation s'il est finalement condamné pour négligence grave, fraude, dol, malhonnêteté ou pour une infraction pénale ou s'il apparaît finalement qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi et avec la conviction raisonnable qu'il agissait dans le meilleur intérêt de la Société.

10.8. Le droit à indemnisation prévu à l'article 10.7 sera maintenu en cas de transaction au titre de tous actions, procès ou procédures civiles, pénales ou administratives (ce qui inclut les procédures d'appel ou les enquêtes).

10.9. Les dispositions susvisées aux articles 10.7 et 10.8 bénéficieront également aux héritiers et ayants droits de l'ancien ou de l'actuel administrateur et sont sans préjudice de tous autres droits à indemnisation dont il pourrait disposer par ailleurs.

10.10. Sous réserve des procédures dont le conseil d'administration pourrait décider la mise en place dans le futur, les sommes engagées dans le cadre de la préparation et de la mise en oeuvre de la défense contre tous actions, procès ou procédures rentrant dans le champ d'application du présent article 10.7 pourront être avancées par la Société à l'ancien ou à l'actuel administrateur, à condition que ce dernier s'engage par avance et par écrit à l'égard de la Société à lui restituer l'intégralité des sommes s'il s'avère en définitive qu'il n'a pas droit à une indemnisation en vertu du présent article 10.7; ou en encore s'il s'avère que les sommes avancées excèdent les sommés déjà exposées ou qui restent à payer en relation avec ces procédures.

10.11. Le conseil d'administration peut adopter des règles procédure du conseil (les «Règles Internes») fixant, entre autres, des règles de procédure supplémentaires pour la tenue des réunions et la prise de décisions du conseil.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.**

11.1. Le conseil d'administration de la Société choisira un président parmi ses membres (le «Président») et un ou plusieurs vice-présidents et devra déterminer la durée de leurs fonctions, laquelle ne devra pas excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront présidées par le Président, ou en l'absence du Président, par un vice-président. En l'absence du Président et du vice-président, le conseil d'administration devra nommer par un vote à la majorité un président temporaire pour la réunion en question.

11.3. Le conseil d'administration de la Société peut choisir un secrétaire, qui peut ne pas être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.4. Le conseil d'administration se réunira, sur la convocation du Président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.5. Une convocation sera adressée à tous les administrateurs pour toute réunion du conseil d'administration au moins deux (2) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée de manière succincte dans l'avis de convocation. La convocation sera adressée à chaque administrateur et pourra être faite par remise en main propre, par téléphone, par message téléphonique, par courrier, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identité de la personne auteur du document. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration qui se tiennent aux jours, heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.6. Il peut être renoncé à la convocation moyennant l'assentiment de chaque administrateur, ou de son représentant, par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identité de la personne ayant donné son accord. Un administrateur de la Société sera considéré comme ayant renoncé à l'avis de convocation, s'il est présent ou est représenté lors de la réunion et s'il confirme avoir été dûment informé, et avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.7. Chaque administrateur pourra, pour toute réunion du conseil d'administration, désigner un autre administrateur pour le représenter et voter en son nom et place, un même administrateur ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues. La désignation du représentant se fera par écrit, c'est-à-dire par un écrit original, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de la personne ayant donné procuration. Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

11.8. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées des administrateurs présents ou représentés. Aucun des membres du conseil, en ce compris le Président du conseil d'administration et les vices-présidents, n'a une voix prépondérante en cas de situation de blocage.

11.9. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler. Un administrateur participant à une réunion par un tel moyen sera considéré comme étant présent à la réunion pour le quorum et les votes. Sauf dispositions contraires de la Loi, une telle réunion du conseil d'administration sera valable et effective quel que soit le nombre d'administrateurs (ou de leurs représentants dûment nommés) présents physiquement au même lieu. Les membres du conseil d'administration de la Société participant à une réunion du conseil d'administration par de tels moyens devront ratifier leurs votes ainsi exprimés en signant une copie des procès-verbaux de la réunion.

11.10. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront valables et les engageront de la même manière que si les décisions prises l'ont été lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique qui ensemble constitueront les procès-verbaux de ces résolutions. Ces résolutions ainsi prises peuvent être prouvées par lettre, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication garantissant l'authenticité du document et l'identification des membres du conseil d'administration qui ont signés le document.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.**

12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le secrétaire de la Société ou tout membre du conseil d'administration qui a présidé ladite réunion.

12.2. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire de la Société ou tout membre du conseil d'administration qui a présidé ladite réunion.

#### **Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.**

13.1. Le conseil d'administration de la Société détient les pouvoirs les plus étendus afin d'administrer et gérer la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, ou par les Statuts aux actionnaires de la Société sont de la compétence du conseil d'administration.

#### **Art. 14. Comités.**

14.1. Le conseil d'administration peut décider de créer un ou plusieurs comités dont il fixe les pouvoirs et les devoirs. Ces comités pourront le cas échéant considérer les affaires soumises par le conseil. Aussi longtemps que les Actions Ordinaires seront admises à la négociation sur un marché, les comités mis en place par le conseil d'administration devront se conformer aux règles qui leur sont applicables et notamment aux règles d'indépendance fixées par ce marché.

14.2. Chaque comité devra être constitué d'un ou de plusieurs administrateurs de la Société, choisis par le conseil d'administration, lequel désignera également un président pour chaque comité. Les membres de chaque comité désigneront un secrétaire qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux et de l'envoi des convocations pour toutes les réunions du comité et qui pourra réaliser d'autres missions requises le cas échéant par le comité. Cette personne peut, mais n'a pas besoin d'être un membre du comité. Le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs administrateurs comme membres suppléants de ce comité, qui pourront remplacer tout membre absent ou destitué ou tout autre membre à toute réunion du comité. Tout comité peut être supprimé ou rétabli par le conseil d'administration.



14.3. Le conseil d'administration de la Société peut, en prenant les résolutions appropriées conformément aux Statuts, et sans qu'il soit nécessaire d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, nommer une personne, administrateur ou non, pour réaliser des missions spécifiques à tout niveau au sein de la Société.

#### **Art. 15. Directeurs.**

15.1. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société dans la conduite de ces affaires à un ou plusieurs directeurs généraux ou autres agents (les «Directeurs») qui peuvent ensemble constituer une direction générale. Les Directeurs représenteront et engageront la Société selon les conditions et pour une période déterminés par le conseil d'administration. Un Directeur peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par le conseil d'administration et ce indépendamment de toute relation contractuelle nouée par ailleurs avec ce Directeur dans certaines circonstances.

#### **Art. 16. Engagements par signatures.**

16.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute personne déléguée par le conseil d'administration agissant dans la limite de ses pouvoirs. Les dispositions de l'article 16 sont sans préjudice de toute décision particulière prise en lien avec le signataire autorisé de la Société en cas de délégation de pouvoirs aux Directeurs ou de procuration par le conseil d'administration conformément à l'article 15.1.

#### **Art. 17. Conflits d'intérêts.**

17.1. Aucun contrat ou aucune opération entre la Société et tout autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société a des intérêts ou est un administrateur, associé, dirigeant ou employé de telle société ou entreprise.

17.2. Tout administrateur de la Société exerçant les fonctions d'administrateur, d'associé, de dirigeant ou d'employé de telle société ou entreprise avec laquelle la Société a conclu des contrats ou s'est engagée ne saurait, en raison de ces seuls liens avec ces sociétés ou entreprises, être empêché de voter ou d'agir sur toute question concernant ces contrats et ces autres affaires.

17.3. L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en informer le conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

17.4. Le rapport obligatoire prévu à l'article 17.3 ne s'applique pas si les opérations concernées sont faites dans le cours normal de l'activité de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 18. Réviseurs d'entreprises.**

18.1. Le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes sera confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne pouvant dépasser trois (3) ans.

18.2. Les réviseurs d'entreprises seront rééligibles.

18.3. Ils consigneront le résultat de leur contrôle dans les rapports exigés par la Loi.

#### **Art. 19. Exercice social.**

19.1. L'année sociale de la Société débutera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

#### **Art. 20. Affectations des bénéfices.**

20.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social. Si à tout moment, pour quelque raison que ce soit, la réserve tombe à moins de dix pourcent (10%) du capital social de la Société, cette allocation sera reprise jusqu'à ce que la réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

20.2. Le surplus du bénéfice net sera affecté par l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration.

20.3. Les dividendes peuvent être payés en dollars américains ou toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société, aux lieux et aux moments arrêtés par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de distribuer des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

20.4. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

## **Art. 21. Dissolution et Liquidation.**

21.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des actionnaires de la Société prise de la même manière que pour la modification des Statuts. Au cas où la Société serait dissoute, la liquidation sera accomplie par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ayant décidé de la liquidation. Cette assemblée générale des actionnaires de la Société devra déterminer les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

## **Art. 22. Loi applicable.**

22.1. Toutes les questions non expressément prévues dans ces Statuts seront déterminées en conformité avec la Loi. Toutes les contestations qui peuvent s'élever, durant la durée de la Société ou lors de sa liquidation, entre actionnaires, entre les actionnaires et la Société, entre actionnaires et administrateurs ou liquidateurs, entre administrateurs et liquidateurs, entre administrateurs ou entre liquidateurs, de la Société, en raison des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social. A cet effet, tout actionnaire, administrateur et liquidateur sera tenu de faire élection de domicile dans l'arrondissement du tribunal du siège social et toutes les assignations ou significations seront régulièrement délivrées à ce domicile élu, sans avoir égard au domicile actuel; à défaut d'élection de domicile, les assignations ou significations seront valablement faites au siège social de la Société.

Les dispositions qui précèdent ne préjudicient pas du droit de la Société d'agir contre les actionnaires, administrateurs ou liquidateurs de la Société devant toutes autres juridictions ayant compétence à cet effet à un autre titre et de faire toutes assignations ou significations par d'autres moyens permettant au défendeur d'assumer sa défense.

22.2. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces Statuts, la version anglaise prévaudra.

### *Dispositions transitoires*

L'année sociale actuelle de la Société a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (lorsque la Société était une société à responsabilité limitée) et se terminera le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale des actionnaires de la Société se teindra en 2012.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare que les conditions fixées à l'article 26 de la Loi ont été accomplies.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'Associé Unique susmentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

L'Associé Unique adopte ainsi les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide que le nombre d'administrateurs est fixé à huit (8).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de désigner comme administrateurs de Classe I de la Société avec effet immédiat et pour un terme terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société devant être tenue en 2012:

- Mme Sylvie Abtal-Cola, administratrice de société, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- M. Johan Dejans, administrateur gérant, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de désigner comme administrateurs de Classe II de la Société avec effet immédiat et pour un terme terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en 2013:

- Mme Cynthia B. Bezik, conseil financier, résidant professionnellement 21 Walker Circle, Girard, Ohio, Etats-Unis d'Amérique,

- M. Simon KESTERTON, responsable de production, résidant professionnellement highway Point, Gorse Lane, Coleshill, GB – B46 1JU Birmingham, et

- M. Jens Höhnel, responsable mécanique, résidant professionnellement Krützpoort 16, D47804, Krefeld, Allemagne.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de désigner comme administrateurs de Classe III de la Société avec effet immédiat et pour un mandat terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en 2014:

- Mr. Wilbur L. Ross, Jr., banquier d'affaires, résidant professionnellement 1166 Avenue of the Americas, 27<sup>th</sup> Floor, New York, New York, Etats-Unis d'Amérique,

- Mr. Stephen J. Toy, banquier d'affaires, résidant professionnellement 1166 Avenue of the Americas, 27<sup>th</sup> Floor, New York, New York, Etats-Unis d'Amérique, et

- Mr. Jay Nowak, manufacturing executive, résidant professionnellement 21557 Telegraph Road, Southfield, Michigan 48033, Etats-Unis d'Amérique.

*Cinquième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de désigner comme commissaire de la Société pour un mandat terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en 2012: KPMG Audit, Société à responsabilité limitée, ayant son adresse professionnelle à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du transfert de siège social vers Luxembourg s'élève à approximativement trois mille sept cents euros (€ 3.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite comparante a signé l'original du présent acte, ensemble avec le notaire.

Signé: Carrion, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mars 2011. Relation: EAC/2011/4234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011063595/1205.

(110071770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

**Poivre Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.477.

—  
Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, M. Philipp Voswinkel, a changé, et est désormais la suivante:

- Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poivre Real Estate 5 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011077016/15.

(110083872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

**Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.854.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011077153/11.

(110085622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**Falcon Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 118.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Falcon Parent S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2011077147/14.

(110086058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 139.854.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 avril 2011*

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Mme Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011077154/16.

(110085630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Gateway IV - Euro Clo S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.206.

Le siège social du réviseur d'entreprises L'Alliance Révision SARL est situé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011 au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.  
*Pour la société*  
TMF Management Luxembourg S.A.  
*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011077155/14.

(110085667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 79.237.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077232/10.

(110085565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Afrimedia International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.632.

—  
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 30 juin 2010

*Délibérations*

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes, leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011077072/17.

(110086091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Keystar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.599.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société Finco Trust S.A., une société constituée sous les lois suisses, ayant son siège social au 9e Via Peri, CH-6901 Lugano, inscrite au registre de commerce de Lugano sous le numéro CH-514.3.026.6761, ici représentée par Monsieur Marc Van Hoek, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Lugano le 13 mai 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme «KEYSTAR S.A.», ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 41 du 13 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange en date du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 297 du 11 février 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 72599.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Que la société Finco Trust S.A., représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur de la Société.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. LAC/2011/22999. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070575/46.

(110078649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**GSC European CDO II S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.919.

---

Le siège social du réviseur d'entreprises L'Alliance Révision SARL est situé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011 au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2011077174/14.

(110085666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**GT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.044.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011077175/11.

(110086245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**ING Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

---

*Ratification de la composition du comité de direction, De sa mission et de la répartition des fonctions en son sein*

Conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion quotidienne de la banque est assurée par le Comité de Direction, dont la présidence est assurée par l'Administrateur Délégué à la gestion journalière.

Le Comité de Direction est composé des cinq dirigeants agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à Luxembourg (CSSF) conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Le Comité de direction détermine la répartition entre ses membres des tâches de gestion qui relèvent de sa compétence. Il modifie cette répartition chaque fois qu'il l'estime nécessaire. Toutefois, le Comité de Direction conserve la responsabilité collective de toutes les décisions qu'il prend, même si la préparation de ces décisions incombe de manière individuelle à un ou plusieurs de ses membres en particulier. Chacun des membres du Comité de Direction ne peut exercer que les pouvoirs qui lui ont été explicitement attribués ou délégués. Il ne peut en aucun cas exercer des pouvoirs qui dépasseraient ceux qui peuvent être exercés par le Comité de Direction dans son ensemble. La répartition (effective au 15 avril 2011) des tâches au sein du Comité de Direction est la suivante:

- Rik Vandenberghe, administrateur délégué, Président du Comité de Direction (depuis le 01.01.2007), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- Koen Hermans, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 01.01.2011), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Eric Lombaert, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 01.03.2007), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Dirk Adriaenssens, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 01.03.2008), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Alain Cordenier, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 15.04.2011), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

#### *Mission du Comité de Direction*

Il est chargé de conduire la gestion journalière de la banque, en fonction des lignes de politique générale définies par le Conseil d'Administration. Le Comité de Direction répond de l'exécution de ses obligations devant le Conseil d'Administration. Il assume cette responsabilité de manière collégiale.

Le Comité de Direction est responsable du respect de l'ensemble des lois et des règlements qui gouvernent les activités d'ING Luxembourg, de la gestion des risques de toute nature liés à ces activités, et du financement d'ING Luxembourg. Le Comité de Direction fera rapport sur ces différentes matières et discutera de la gestion des risques et des systèmes de contrôle internes avec le conseil d'Administration et le Comité d'Audit.

Le Comité de Direction établira, respectera et fera respecter les règles en matière de pouvoir de représentation pour les filiales d'ING Luxembourg.

Chaque membre du Comité de Direction exerce une autorité directe sur un certain nombre de départements de la banque. Les décisions du Comité de Direction demeurent cependant collégiales: chacune d'elles engage l'ensemble du Comité.

L'Administrateur délégué est le remplaçant de chacun des autres membres du Comité de Direction. En l'absence de l'Administrateur délégué, chaque membre du Comité de Direction est le remplaçant autres membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011070545/47.

(110078553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

#### **LUXIMMO Dritte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 81.904.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077233/10.

(110085806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

#### **LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

*Pour Luxair*  
LUXAIR GROUP  
Michel Folmer  
*General Secretary*

Référence de publication: 2011071608/15.

(110077763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.733.025,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.314.

Le bilan de la société au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011077188/13.

(110086263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**LUXIMMO Fünfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 89.171.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077235/10.

(110085561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**LUXIMMO Vierte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 81.905.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077238/10.

(110085805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**LUXIMMO Zehnte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.536.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077239/10.

(110085556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**JP Morgan Partners Global Investors (Paul) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080574/10.

(110089673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---